

# Atelier à l'intention des nouvelles administratrices et nouveaux administrateurs de recherche



Christian Brouillette  
Coordonnateur administratif de la recherche  
Direction du centre de recherche  
CHU de Québec  
Trésorier 2013-2014, ADARUQ

Caroline Lachance  
Directrice administrative  
Bureau de Recherche-Développement-Valorisation  
Université de Montréal  
Présidente 2013-2014, ADARUQ

# Atelier à l'intention des nouvelles administratrices et nouveaux administrateurs de recherche



FGRCRSNGFCIRCEFRQNTTEPTCCRS  
LILIOIRSCFRQSMELSMESRSTFRQSC  
SIRUPOPINNOVPCICRCCECR

ON VOUS AIDE À Y VOIR CLAIR?

# Atelier à l'intention des nouvelles administratrices et nouveaux administrateurs de recherche



Au programme...

- Définition de l'administration de la recherche universitaire aujourd'hui
- Structures de recherche universitaire
- Financement de la recherche universitaire
- Politiques de recherche universitaire
- Conclusion

Des heures de plaisir !

# Comment définir l'administration de la recherche universitaire aujourd'hui



En premier lieu, comprendre l'importance de la tâche de recherche

- Enseignement
- Recherche
- Services à la collectivité

De façon générale, la tâche de recherche représentera 40% de la tâche globale d'un professeur-chercheur.

# Comment définir l'administration de la recherche universitaire aujourd'hui



Deux volets de notre tâche:

- Soutien et développement
- Promotion et valorisation

Des projets initiés par les chercheurs et par le biais de programmes et politiques établis par les bailleurs de fonds externes et nos propres institutions et organisations

## Quel est notre rôle ?



Hommes et femmes à tout faire !

- Conseillers
- Planificateurs
- Réviseurs
- Comptables
- Agents d'information

Et toute autre tâche connexe. . .

## Une responsabilité partagée... Parfois difficile de s'y retrouver !



De multiples intervenants: nombre variable en fonction de la taille de l'institution:

- Les professeurs-chercheurs et créateurs
- Les directeurs de département
- Les directeurs de centres de recherche affiliés en milieux hospitaliers
- Les vices-doyens et les doyens
- Le vice-recteur à la recherche et à la création
- Le directeur du bureau de la recherche
- Les administrateurs de recherche
- Les agents des finances, la direction des immeubles, etc.

La plupart du temps, tous interviennent dans un même dossier !

## Les chercheurs et nous...



**INFORMER:** Possibilités de financement, opportunités, politiques institutionnelles et autres

**MOTIVER:** Comment jongler avec les dates limites, demandes lourdes, encourager suivant les échecs aux concours

**SOUTENIR, VÉRIFIER, SUGGÉRER:** Aide à la préparation des demandes de financement

**CONTRÔLER:** Veiller à ce que les règles soient respectées: éthique/conflit d'intérêt/admissibilité



## L'institution et nous: Répondre à ses besoins...



- S'assurer que les processus internes sont respectés:  
Qui signe quoi ? Qui approuve quoi? Politique d'approvisionnements, de frais indirects etc.
- Améliorer les taux de succès aux différents concours dans des contextes difficiles de disponibilités de fonds publics
- Fournir des statistiques, des indicateurs et répondre à des requêtes ad hoc: Qui travaille sur le Nord ? Qui travaille avec le Brésil ?
- Toute forme de « damage control »

# Structures de la recherche universitaire



Un environnement interne souvent complexe:

- Vice-rectorats, décanats et vice-décanats
- Départements, centres, instituts, instituts affiliés
- Bureaux et services

Qui est qui?

Qui fait quoi?

Quelles sont les missions et les responsabilités de chacun?

Et que dire de l'environnement externe !

# Financement fédéral de la recherche universitaire



Les principaux bailleurs de fonds:

- Conseil de recherches en sciences humaines et sociales (CRSH/SSHRC)
- Conseil de recherches en sciences naturelles et génie (CRSNG/NSERC)
- Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC/CIHR)

## Et les autres fédéraux...



- Réseau des centres d'Excellence (RCE/NCE)  
Programme favorisant la mise sur pied de réseaux thématiques pancanadiens
- Chaires de recherche du Canada (CRC)  
Programme conçu pour attirer et retenir des chercheurs de pointe
- Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)  
Programme soutenant les infrastructures de recherche; conjoint avec les gouvernements provinciaux: au Québec les FRQ assurent une évaluation préliminaire des demandes soumises dans le cadre des concours FCI

# Financement provincial de la recherche universitaire



Les principaux bailleurs de fonds:

- FRQ-S: Fonds de recherche du Québec Santé
- FRQ-NT: Fonds de recherche du Québec Nature et Technologie
- FRQ-SC: Fonds de recherche du Québec Société et Culture

Le Québec, une société distincte ?

Les fonds couvrent les mêmes secteurs que les organismes fédéraux, avec des fonctions et des programmes complémentaires à ceux des Conseils.  
On suit la tendance ou on la dicte?

## Et les autres provinciaux...



- Génome Québec: génomique
- Nano Québec: nanotechnologies... en veilleuse
- MDEIE: PSRV 1, 2, 3... en veilleuse
- MRI: soutien à la coopération scientifique et technologique
- MELs/MSSS/MESRST/MESRT: frais indirects, infrastructures et cofinancement de la FCI
- Consortium sur la découverte du médicament (CQDM): recherche précompétitive
- Tous les ministères, plus ou moins régulièrement

## Revoir une demande de subvention: qu'est-ce que c'est exactement?



### Parlons priorités!

- Premier arrivé, premier servi ?
- Respect des échéances – dernière minutes ou délai raisonnable ?
- Quelle est la politique universitaire à ce sujet?
- Nouveaux professeurs ou demandeurs chevronnés ?
- Subventions majeures ou non ? 1M\$ ou 45 000\$
- Subventions individuelles ou non?
- Conseils antérieurs suivis ou ignorés?
- Rendez-vous pris à l'avance, présence aux ateliers mis sur place par le service de la recherche
- Étendue de la révision désirée

## Revoir une demande de subvention: qu'est-ce que c'est exactement? (2)



- Fixer un délai ferme interne à la réception des demandes pour fins de révision...
- Le chercheur est-il admissible selon les règles de l'organisme et selon celles de votre institution?
- Prenez le temps de lire la demande en entier, si possible
- Utiliser un aide-mémoire (grille) pour vérifier si le document est complet
- Privilégier les revues par les pairs internes (de type mentorat) et la mise à disposition de modèles



## Revoir une demande de subvention: qu'est-ce que c'est exactement? (3)



- La demande est-elle destinée au bon organisme ? Vive la multidisciplinarité!
- L'institution peut-elle accueillir la recherche ? Les espaces sont-ils disponibles ? Vive le manque d'espace adéquat!
- Il faut identifier les points forts et les points faibles et les mettre en lien avec la culture de l'organisme subventionnaire. Vive l'instinct!
- Comprendre ce que le chercheur explique. Vive la clarté!
- Le budget répond-il aux besoins du chercheur et aux exigences (et à la culture de l'organisme)? Vive la discipline!

## Gérer un projet: qu'est-ce que c'est exactement ?



Le projet a-t-il besoin d'être certifié en éthique humaine ou déontologie animale ?

[http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2/EPTC\\_2\\_FINALE\\_Web.pdf](http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2/EPTC_2_FINALE_Web.pdf)

[http://www.ccac.ca/fr/\\_normes](http://www.ccac.ca/fr/_normes)

Quelles sont les pratiques institutionnelles en matière de gestion des risques chimiques ou biologiques?

Quelles sont les dépenses admissibles et quels détails sont exigés lors de la remise des rapports financiers ?

<http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors->

[Professeurs/FinancialAdminGuide-GuideAdminFinancier/index\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-FinancialAdminGuide-GuideAdminFinancier/index_fra.asp)

## Les frais indirects de recherche



### Une courte définition !

Frais ne pouvant être associés spécifiquement à un projet de recherche, une programmation ou une activité de recherche incluant la mise à disposition, l'entretien des locaux et des installations de recherche, les services des bibliothèques, les services financiers, les services informatiques, les services de la DRH et du bureau de la recherche. Ils comprennent aussi les services départementaux, y compris le secrétariat et les services publics (électricité et téléphone local).

### Comment sont-ils calculés ?

Au provincial avec l'avènement de la PNRI depuis le 1er avril 2014, les frais indirects de recherche seront versés sur chaque octroi par le donneur d'ordre et au moment de l'octroi, cependant, à ce jour, ce n'est pas tout à fait cela qui se produit!

Au fédéral via le Programme des Coûts indirects :

<http://www.indirectcosts.gc.ca/home-accueil-fra.aspx>

# Politiques de recherche universitaire



La recherche ne se déroule pas en vase clos et il faut tenir compte de l'environnement institutionnel, législatif, normatif et réglementaire.

- Développement stratégique de la recherche
- Éthique et déontologie animale
- Conduite responsable de la recherche et conflits d'intérêts
- Propriété intellectuelle

# Propriété intellectuelle: Qu'est-ce que la propriété intellectuelle?



Propriété intellectuelle (PI): l'ensemble des droits exclusifs accordés sur les créations intellectuelles. Confère à son propriétaire l'exclusivité d'exploitation de la PI pour une durée prévue par la loi.

Au Canada, six types de droits de PI essentiellement reconnus :

1. le brevet,
2. le droit d'auteur,
3. la marque de commerce,
4. le dessin industriel,
5. les topographies de circuits intégrés et
6. la protection des obtentions végétales.

# Propriété intellectuelle: Qu'est-ce que la propriété intellectuelle?



Bien que non régi par des lois et réglementations, le secret est aussi considéré comme de la PI principalement dans le milieu industriel. Entre également dans cette catégorie, tout le savoir-faire (know-how) associé à une découverte intellectuelle qui, dans le domaine de la recherche, est un élément important.

<http://www.recherche.umontreal.ca/valorisation-de-la-recherche/la-valorisation/la-propriete-intellectuelle-pi/>

# Propriété intellectuelle: Qui est le propriétaire de la PI ?



Le propriétaire est celui qui crée la PI.

De façon générale, les universités détiennent, conjointement avec leurs chercheurs, la PI qui a été créée, développée ou modifiée, soit dans le cadre de son travail à l'université ou en utilisant les ressources de l'université.

# Propriété intellectuelle



Le chercheur peut décider d'exploiter ou non cette PI. Si celui-ci a l'intention de valoriser ses découvertes, il se doit de faire reconnaître les droits de propriété intellectuelle conjointe avant d'en faire une exploitation commerciale. À cette fin, il doit divulguer cette intention à l'Université.



## Propriété intellectuelle (2)



Certains bailleurs de fonds exigent plus...

Il peut y avoir cession partielle ou totale dans le cas de contrat ou de certaines subventions.

Génome Canada et Génome Québec demandent des redevances sur l'exploitation.

## Propriété intellectuelle (3)



Modalités d'accès aux résultats de la recherche et à la PI. Un exemple tiré du CRSNG:

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/Policies-Politiques/ip-pi\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/Policies-Politiques/ip-pi_fra.asp)

En vertu de la présente politique, l'accès aux résultats de la recherche menée en tout ou en partie grâce à des fonds du CRSNG peut prendre différentes formes:

- Libre diffusion sans aucune restriction;
- Délivrance d'une licence non exclusive
- Délivrance d'une licence exclusive
- Cession partielle des droits de propriété
- Cession intégrale des droits de propriété
- Droits de PI conjoints

## Conclusion



L'administration de la recherche :  
le travail de l'ombre !

## L'ADARUQ: Qui sommes-nous?



Les administratrices et administrateurs de recherche universitaire du Québec se sont regroupés en 1983 en une association, l'ADARUQ, dans le but:

- de promouvoir le développement de la recherche universitaire au Québec;
- d'encourager et faciliter la mise au point de politiques de recherche et de procédures efficaces pour l'administration des programmes de recherche;
- de permettre à ses membres d'échanger sur leurs préoccupations en tant qu'administratrices ou administrateurs de recherche universitaire;
- d'assurer des relations fructueuses avec les organismes intéressés à la recherche universitaire;
- d'offrir plus particulièrement un lieu d'échanges avec les organismes subventionnaires au sujet de leurs politiques et pratiques de soutien à la recherche

## Autres associations dédiées à l'administration de la recherche



- ACARU-CAURA (Association canadienne des administrateurs de recherche universitaire): association nationale fondée en 1971, composée de volets régionaux. L'ADARUQ ne fait pas partie des volets régionaux de l'ACARU. <https://www.caura-acaru.ca/>
- SRA (Society of Research Administrators): association internationale fondée en 1967, composée de 5 sections dont le Canada. <http://srainternational.org/>
- INORMS (International Network of Research Management Societies): réseau d'associations nationales créé au début des années 2000. L'ACARU et SRA en sont membres. <http://www.inorms.org/>